

(Traduction)

**ÉCHANGE DE NOTES (LES 26 et 30 JUIN 1953) ENTRE LE CANADA ET LES
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONCERNANT LE TRANSFERT AU CANADA DES
TROIS STATIONS DE LORAN DE PORT-AUX-BASQUES, BATTLE HARBOUR
ET BONAVISTA (TERRE-NEUVE)**

I

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures au Chargé
d'Affaires ad interim des États-Unis d'Amérique*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

N° 182

OTTAWA, le 26 juin 1953

MONSIEUR LE CHARGÉ D'AFFAIRES,

J'ai l'honneur de me référer à ma note n° D-166 du 16 juin 1952⁽¹⁾, par laquelle le Gouvernement canadien "acceptait en principe d'assumer la responsabilité du fonctionnement des stations de Loran situées à Port-aux-Basques, Battle-Harbour et Bonavista", dont la direction est confiée actuellement à la garde côtière des États-Unis.

Vous trouverez en annexe à la présente note les conditions que le Gouvernement canadien voudrait voir s'appliquer au transfert des stations sus-nommées. Si ces conditions agréent à votre Gouvernement, la présente note et la réponse que vous y donnerez pourraient constituer l'accord de transfert, qui entrerait en vigueur à la date de votre réponse.

Veillez agréer, Monsieur le Chargé d'affaires, les assurances renouvelées de ma considération la plus distinguée.

L. D. WILGRESS

*Pour le Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures*

(1) Non imprimé.